



Ville de Brou sur Chantereine
(Seine-et-Marne)

Le Maire

Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la
Marne

Monsieur Paul MIGUEL, Président

5 cours de l'Arche Guedon

77207 TORCY

Marne la Vallée Cedex 1

Nos réf : ADC/MRC/201905-06

Affaire suivie par : ADC/MR CADORET

Direction Générale

Brou sur Chantereine, le 13 mai 2019

Objet : Préconisations réunion publique du 14 mars 2019 et travaux suite à l'étude hydraulique

Monsieur le Président,

Suite aux inondations de mai et juin 2018 survenues sur notre territoire, la Communauté d'Agglomération a missionné le bureau d'études ALTEREO et lancé une étude hydraulique à compter de janvier 2019 afin de faire un état des lieux et proposer des actions pour répondre à cette problématique qui a touché fortement tout le secteur.

Cette étude basée sur le modèle existant de 2005 (étude G2C Altéréo) avait pour objectif principal de réévaluer les surfaces imperméabilisées, de simuler la pluie de juin 2018 (pluie de retour quasi centennale) et de présenter des actions et des aménagements en fonction des débordements constatés sur les différents secteurs. Les communes de Vaires sur Marne et Brou sur Chantereine ont été les plus impactées avec parfois plus d'un mètre d'eau observé sur le terrain.

La nécessité de comprendre les conséquences provoquées par ces fortes pluies de mai et juin et surtout de prévoir des actions à court, moyen et long terme était à l'origine de la démarche pour mieux appréhender le phénomène et renforcer les moyens d'agir pour la protection de la population.

La réunion publique de présentation des premières conclusions de cette étude qui a eu lieu le 14 mars dernier a été l'occasion d'échanges fructueux avec la population et a permis d'informer les riverains des actions menées par le service assainissement de la Communauté d'Agglomération et le délégataire « la Nantaise des eaux » depuis juin 2018 (curages, ITV des réseaux eaux usées et eaux pluviales, inspection du Ru de Chantereine...).

Il a ainsi pu être observé et confirmé que les réseaux d'assainissement étaient en bon état général et que la buse du Ru de Chantereine inspectée par drone ne présentait pas d'anomalie structurelle, contrairement à ce que certains affirmaient.

Au regard des enquêtes menées sur le terrain, des informations recueillies et de la modélisation effectuée par le bureau d'étude, il a été mis en évidence que les principaux apports (en simulant une pluie de même ampleur), provenaient du bassin versant de Chelles.

Ceci démontre d'une part, que les principales causes des inondations subies ne sont pas internes à la commune et d'autre part la nécessité de concentrer les efforts de retenue d'eau sur la zone du bassin versant ouest de la Commune, particulièrement sur la commune de Chelles.

Le redimensionnement des réseaux d'eau en amont semble être une solution techniquement peu efficace car cela accélérerait le débit et donc aggraverait la situation au niveau du Ru déjà saturé.

Le bassin de retenue du Bois Raffeteau situé au nord de la Commune le plus important en termes de volumes de stockage (120 000 m³) joue un rôle primordial et majeur sur les apports des communes situées en amont (Courtry, Le Pin, Coubron).

Il semble donc effectivement essentiel d'automatiser la gestion de ses vannes.

De plus, ce bassin ayant également débordé lors des pluies de mai et juin 2018, ne serait-il opportun d'envisager au vu de son implantation une extension de celui-ci ?

Les conclusions de cette première phase d'étude ont permis de définir des actions à court, moyen et long terme ce dont je ne peux que me réjouir pour notre territoire et l'ensemble des habitants.

Je tiens vivement à vous remercier d'avoir engagé cette étude hydraulique nécessaire à la compréhension de cet évènement et en tant qu'outil d'aide à la décision des élus que nous sommes.

Les principales préconisations annoncées dans ce premier rapport sont les suivantes :

- Automatisation des vannes du bassin du Bois Raffeteau dès l'été 2019.

Dans la même optique, je soutiens l'idée qu'il conviendrait d'élargir ces travaux à l'ensemble des bassins existants sur le secteur et ceux à venir et notamment le bassin Romain Rolland situé en aval juste à l'entrée de la partie busée du Ru. L'automatisation des vannes de ce bassin me semble indissociable et indispensable à toute autre action pour optimiser l'efficacité des moyens mis en œuvre.

Je vous remercie de me confirmer la prise en compte de ces travaux également.

D'autre part et comme vous le constaterez sur les photos jointes à ce courrier, ce bassin Romain Rolland d'une capacité théorique de 5 000 m³ (plein durant les pluies de juin dernier d'ailleurs) nécessiterait un entretien et un nettoyage permettant d'optimiser le volume captif. Un agrandissement ou un aménagement de ce bassin semble au regard de la configuration du site possible et réalisable à court terme. Je sollicite donc vos services pour étudier également cette hypothèse qui pourrait améliorer sensiblement la protection en aval.

- Inspections télévisées des réseaux et collecteurs de Brou sur Chantereine avant l'été 2019 : je vous remercie de bien vouloir nous adresser l'ensemble des rapports finaux et surtout des conclusions avec la hiérarchisation des travaux si des anomalies ont été constatées à certains endroits (contre pente, fissures, dépôts, éboulements...).

- Finalisation de l'étude hydraulique avant l'été 2019 : je vous remercie de nous adresser le rapport définitif d'ALTEREO et de nous indiquer sous quels délais cette étude sera remise ainsi que le calendrier définitif des actions préconisées.

Sur le plan de la protection des personnes, des biens et des actions à mener pour améliorer les procédures d'alerte en cas de risque majeur (comme les inondations telles que nous les avons connues), une réflexion sur les outils de gestion du risque tels que le DICRIM et le PCS pour informer préventivement la population pourrait s'étendre à l'échelon intercommunal (Plan intercommunal de sauvegarde :PICS) au moins pour le risque inhérent à la compétence eau et assainissement qui a été déléguée à l'EPCI.

Je sou mets donc cette proposition à votre appréciation en ajoutant que la loi N°2004-811 du 13 août 2004 prévoit cette possibilité et la typologie des communes et du bassin versant qui compose notre territoire parait pertinente pour élaborer un document commun autour du sujet.

Au regard de la fréquence des évènements climatiques et de leurs conséquences pour les habitants de ma commune, j'envisage également d'interroger les services de l'Etat afin d'échanger sur l'opportunité de prescrire ou non un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) sur la Commune notamment sur la partie la plus touchée ou sur une zone d'aléa fort. Je souhaiterais pouvoir engager cette démarche rapidement.

La révision des zonages assainissement datant de 2005 est également nécessaire à court terme. Aussi, je vous remercie de bien vouloir m'indiquer sous quels délais elle pourrait être réalisée.

A moyen ou plus long terme, les ajustements au niveau des documents d'urbanisme des communes de l'agglomération permettraient de limiter les constructions dans les zones à risques afin de protéger les biens et les personnes.

Comme vous le voyez ces phénomènes nous ont touchés tous à différents niveaux et je vous remercie encore du soutien et de la contribution de l'ensemble des services de l'agglomération dans l'intérêt général de nos concitoyens et reste persuadé que nos efforts conjugués pourront améliorer la situation globale à tous les niveaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

 Maire,
Antonio DE CARVALHO

Copie :

- M. Xavier VANDERBISE, Vice-Président chargé de l'aménagement, de l'urbanisme en secteur hors OIN et des réseaux
- Mme Colette BOISSOT, Vice-présidente chargée du développement durable et de l'agenda 21